

Les réseaux sortant de chacun des modules seront gainés.

- **Maintenance des installations (EE03)**

Une fois livrée, l'installation fonctionne de façon autonome, hors nécessité d'intervention de l'exploitant en cas d'incidents (pannes, dysfonctionnements, ...). La production et le stockage d'énergie sont surveillés à distance par un système de supervision. Les opérations de maintenance (logage et réparation des modules, remplacement du matériel défectueux...) seront effectuées par le personnel habilité d'ASM. Les batteries ne nécessitent pas de maintenance au cours de leur utilisation.

Les installations électriques seront maintenues en bon état et contrôlées 1 fois par an par un organisme de contrôle habilité, conformément à l'arrêté du 26/12/2011, aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants.

- **Prise en compte des préconisations du SDIS (EE04)**

Afin d'éviter tout risque de départ ou de propagation d'incendies, les préconisations du SDIS en matière de desserte des bâtiments par les secours, de défense extérieure contre l'incendie, et de sécurité des panneaux photovoltaïques seront pris en compte.

De même, devront être respectées, les normes et réglementations en vigueur qui intègrent des dispositions relatives à la sécurité incendie pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau, en particulier au niveau de la sécurité électrique.

- **Choix du site suffisamment éloigné des habitations (EE05)**

Afin d'éviter tout risque sur la santé humaine, une attention particulière sera portée quant au choix du site et à la distance avec les habitations le plus proches.

VII.2.2 Mesures de réduction

VII.2.2.1. Phase Travaux (Construction & Démantèlement)

- **Préparation et déroulement du chantier (RT01)**

Il sera mis en place une charte de bonne conduite auprès des sous-traitants intervenant sur le chantier pendant toute la durée des travaux. Le chantier répondra aux normes en vigueur en matière de sécurité, mais aussi en matière d'environnement (toilettes provisoires, casques antibruit, protections vestimentaires, ...). Ces derniers devront :

- Respecter les normes environnementales en vigueur relatives aux émissions de polluants et émissions sonores des véhicules ;
- Respecter une interdiction totale de fumer sur l'ensemble du site ;
- Respecter l'obligation de permis feu avant toute opération par point chaud ;
- Arroser régulièrement les pistes d'accès au chantier pour limiter les envois de poussières ;
- Restreindre au maximum l'utilisation des engins les plus pesants (poids lourds, grues de chantier), en évitant les saisons pluvieuses prolongées pour les travaux lourds ;

Adapter la conduite du chantier selon les conditions météorologiques ;

- **Limiter au strict minimum les emprises de chantier (zone d'intervention) (RT02)**

Les emprises de chantier, dont les zones connexes (zones de dépôts provisoires, les zones d'installation des bases de chantier, etc.) devront avoir des emprises limitées aux emprises finales des aménagements et être éloignées des secteurs d'intérêt.

- **Rechercher l'équilibre entre remblais et déblais (RT03)**

Le chantier minimisera le défrichage, le décapage du sol, le transfert des matériaux de décaissement vers les zones de remblai, le stockage éventuel des matériaux excédentaires et la mise en suspension de particules fines par les pluies. De plus, un équilibre entre déblais et remblais devra être recherché.

- **Signalisation du chantier et circulation des véhicules (RT04)**

Le chantier sera signalé par des panneaux au niveau des routes départementales à proximité et à l'entrée du site pour prévenir de la circulation de véhicules lourds sur la chaussée. Ces panneaux permettront également d'informer des salissures éventuellement laissées par les engins sur la chaussée. L'entreprise de travaux devra être particulièrement vigilante vis-à-vis des véhicules allant et venant de la déchetterie située à proximité directe.

- **Période des travaux (RT05)**

Du fait de la proximité d'habitations, les travaux devront se dérouler en période diurne, aux heures ouvrées de travail (7h-17). Aucun éclairage n'est à attendre.

- **Gestion des pollutions accidentelles (RT06)**

Dans l'éventualité d'une pollution accidentelle, par déversement d'hydrocarbures par exemple, les mesures de protection suivantes devront être appliquées :

- Récupérer avant infiltration ou ruissellement le maximum de produit déversé.
- Excaver les terres polluées au niveau de la surface concernée et les confiner.
- Les quantités mises en jeu restent faibles et les moyens présents sur le site, tant en matériel qu'en personnel, permettront de minimiser les effets d'un accident.

- **Nettoyage du chantier et gestion des déchets (RT07)**

Le chantier sera doté d'une organisation adaptée à chaque catégorie de déchets :

- Les déblais et éventuels gravats non réutilisés sur le chantier seront transférés dans le stockage d'inertes de la Communauté de Communes, avec traçabilité de chaque rotation par bordereau ;

Les métaux seront stockés dans une benne clairement identifiée, et repris par une entreprise agréée à cet effet, avec traçabilité par bordereau ;

- Les déchets non valorisables seront stockés dans une benne clairement identifiée, et transférés dans le stockage d'ultimes de la Communauté de Communes, avec pièce et traçabilité de chaque rotation par bordereau ;

Les éventuels déchets dangereux seront placés dans un fût étanche clairement identifié et stocké dans l'aire sécurisée. A la fin du chantier ce fût sera envoyé en destruction auprès d'une installation agréée avec suivi par bordereau CERFA Normalisé.

- **Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE) (RT08)**

L'objectif est d'éviter la dissémination des semences et autres « rémanents » d'EEE pouvant se transformer en « bouteurs » notamment, au sein ou à proximité des végétations indigènes conservées. Pour ce faire :

- Limiter l'ouverture du milieu aux emprises finales des ouvrages.
- Limiter le transport de graines et de fragments de plantes par les engins de chantier.
- Eviter l'import/export de matériaux : éviter les mouvements (transports) de matériaux (déchets verts et horizon de surface principalement) d'un site à l'autre et privilégier la réutilisation in situ des matériaux.
- Gestion des déchets verts : les déchets verts provenant de zones infestées par des espèces exotiques ne seront en aucun cas stockés, dans des zones non ou peu concernées par ces espèces (formations à forte sensibilité), afin d'éviter de les disséminer. Ils devront être entreposés dans des big-bag dans l'attente de leur évacuation du site ou broyés directement sur place.
- S'assurer de la « propreté » et de la provenance des matériaux (de remblais et de revêtement principalement) afin d'éviter l'apport de graines d'espèces exotiques envahissantes.
- **Maintien des voles naturelles de ruissellement (RT09)**

Des zones d'allées modérées à fort inondation sont présentes sur le site d'étude, pouvant correspondre à des chemins préférentiels d'écoulement des eaux pluviales lors de fortes pluies. L'installation des

panneaux photovoltaïques sur pieux ne doit pas modifier les voies naturelles de ruissellement des eaux de pluie qui peuvent aussi transporter de la matière.

Les pentes étant importantes, les terrassements et remblais devront prendre en compte les zones à risques et s'adapter en conséquence. Le rétablissement des écoulements hydrauliques aux points bas des pistes et par l'intermédiaire de fossés devra être recherché.

Une étude complémentaire pourra être menée afin de préciser le fonctionnement hydraulique du site et de proposer des préconisations adaptées (RE06).

VII.2.2. Phase exploitation

• Choix de fondations adaptées aux sols (RE03)

Les fondations des panneaux peuvent entraîner une légère imperméabilisation des sols. Les semelles en béton présentent une emprise au sol beaucoup plus importante que les fondations de type pieux (qui sont des tubes métalliques enfoncés ou vissés dans le sol). Les taux d'imperméabilisation attendus, quels que soient les types de fondations, sont généralement négligeables.

Le recours à des fondations légères sur pieux pour les fondations destinées à soutenir les supports des panneaux présente l'avantage de réduire les impacts sur l'imperméabilisation des sols.

• Stabilité des sols (RE04)

La mise en place d'une couverture végétale durable du sol permet une protection contre l'érosion. Un entretien de la couverture végétale devra être réalisé.

• Libre écoulement des eaux (RE05)

Afin de répondre à la modification d'écoulement des eaux de surface du aux différentes installations, la réalisation éventuelle d'un réseau pluvial pour l'évacuation des eaux de ruissellement, permettant d'assurer la transparence hydraulique du site d'implantation pourra être recherché, de même que la mise en place de fossés ou de noues. Une étude hydraulique plus précise permettrait d'affiner les préconisations à prendre.

• Respect des préconisations du PPRn (RE06)

Si l'implantation du projet est en zone inondable, il conviendra de privilégier les zones de crues moins fréquentes. La cote des panneaux photovoltaïques devra être supérieure à la cote des plus hautes eaux. Les structures devront être aptes à résister au débit et à la vitesse d'une crue centennale.

• Gestion des pollutions (RE07)

En phase d'exploitation, le risque de pollution accidentelle est lié :

- Aux huiles de refroidissement de certains appareils électriques (transformateurs) ;
- Aux batteries Li-Ion, à la suite d'un dysfonctionnement ;

Le risque de fuite de ces appareils est négligeable d'une part, et le local du transformateur équipé d'un contenant. Les onduleurs sont refroidis par un groupe froid.

Une maintenance régulière du site limitera les risques de dysfonctionnement. Le personnel en charge des maintenances sera formé à cet effet et aura une connaissance parfaite de l'exploitation. Ainsi, cela réduira le risque de mauvaises manipulations et risques associés. Enfin, le site sera clôturé, sécurisé et pourvu de moyens de lutte contre les incendies au niveau des locaux techniques. Les ordinateurs seront vérifiés par un organisme de contrôle agréés une fois par an. Le site sera équipé de la signalétique réglementaire informant des risques électriques et photovoltaïques.

• Habillage du poste de livraison (RE08)

RE09 – Habillage du poste de livraison				
E	R	C	A	R2-2 : Réduction technique en phase exploitation / fonctionnement
Thématique environnementale			Milieux naturels/sols	Paysage
Descriptif plus complet			Air / Bruit	

Inscription du poste de livraison dans le bord de route (RDS) et une faible hauteur de la construction. Mobilage

du poste de livraison avec un bardage bois et un toit plat.
Coût inclus dans les coûts du projet.



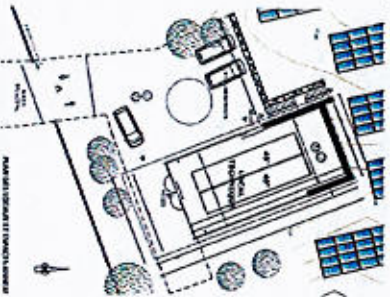
Modalité de suivi des effets de la mesure
Cette mesure ne nécessite pas de suivis approfondis qui se limitent à la conformité de la réalisation du projet avec les éléments prévisionnels.

• Plantations diverses (RE09)

RE09 – Plantations diverses autour du poste de livraison

E	R	C	A	R2-2 : Réduction technique en phase exploitation / fonctionnement
Thématique environnementale			Milieux naturels/sols	Paysage
Descriptif plus complet			Air / Bruit	

Plantations de haies arbustives et basses autour du poste de livraison qui fait face au chemin d'accès, en vue de réduire les visibilités sur le poste de livraison et de travailler les haies du projet.
Coût inclus dans les coûts du projet.



Modalité de suivi des effets de la mesure
Protos, à prendre à +5 ans depuis le chemin d'accès au droit du poste de livraison pour vérifier l'attribution des visibilités.

VII.2.2.3. Phase Démantèlement

En fin d'exploitation, la centrale solaire photovoltaïque sera démantelée. Les panneaux et les massifs en béton seront démontés et le site sera rendu dans son état originel. Des mesures similaires à celles mises en place pour la phase chantier seront prises lors de ce démantèlement.

Le démantèlement des installations est prévu en fin de bail. Il pourra cependant être reconduit afin de pérenniser l'exploitation du parc photovoltaïque.

VII.2.3 Mesures compensatoires

Dans le cadre de ce présent projet, aucune mesure compensatoire n'a été définie.

VII.3. Présentation des principales modalités de suivi des mesures et de leurs effets

VII.3.1.1. Suivi en phase chantier

Le maître d'ouvrage pourra avoir recours à un prestataire extérieur (bureau d'études environnement) afin d'assurer une coordination environnementale du chantier.

Assistant à la fois du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, le coordinateur environnement doit :

- Apporter son expertise pour la finalisation de l'analyse environnementale (mise à jour le cas échéant de l'étude d'impact) et du programme de management environnemental (charte de bonne conduite) ;
- Veiller à la prise en compte de toutes les exigences réglementaires environnementales ;
- Assurer un suivi environnemental en phase chantier ;
- Participer à la sensibilisation environnementale des intervenants ;
- Animer la concertation environnementale avec les entreprises, les administrations (DEAL notamment) et les personnes concernées (riverains, associations).

Le suivi du chantier doit permettre de vérifier la bonne application des mesures environnementales retenues et d'anticiper des problèmes potentiels.

En termes de pression de suivi, un premier passage sera réalisé avant le démarrage du chantier et permettra de contrôler ou mettre en place le balisage de la zone de travaux. De plus, ce passage sera l'occasion de décider la présence ou non d'inspections patrimoniales. Par la suite, en phase chantier, une visite par mois sera effectuée (en fonction de l'avancement des travaux), soit au total 5 journées de suivi de chantier pour une durée de chantier de 4 mois.

VII.4. Estimation des dépenses correspondantes

Les mesures d'atténuation des impacts ont un coût. L'essentiel des mesures de réduction proposées doit être intégré au projet, ainsi le coût de ces mesures n'a pas été différencié.

Les mesures environnementales spécifiques sont les suivantes :

- Repérage et piquetage des nids d'oiseaux ≈ 1 500 €
- Repérage des reptiles et des amphibiens ≈ 3 150 €
- Réalisation d'une étude géotechnique ≈ entre 5 et 10 k€
- Réalisation d'une étude hydraulique ≈ entre 5 et 10 k€
- Suivi environnemental du chantier ≈ 7,8 k€

VII.5. Réévaluation des impacts après mesures

Cette étape vise à réaliser une réévaluation des impacts en fonction des mesures d'évitement et de réduction définies. Elle permet de mettre en évidence le différentiel entre amplitude de l'impact avant et après mesures et la persistance d'impacts résiduels significatifs devant conduire à des mesures compensatoires.

VII.6. Synthèse des mesures proposées pour le projet de centrale photovoltaïque de M'Tsamoudou

Au total, la mise en oeuvre des mesures d'évitement et de réduction à réaliser en phases travaux et exploitation aura un coût de maximum de 33 k€ HT.

Tableau 32. Synthèse des mesures proposées pour le projet photovoltaïque de M'Tsamoudou

TYPE DE MESURE	PHASE	CODE	TITRE DE LA MESURE	OBJECTIF DE LA MESURE	COUT ESTIME (HT)
Eviter	Travaux	ET01	Choix technique	limiter l'impact de la circulation des engins sur le site et la durée du chantier	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET02	Choix de la conception du projet pour éviter les terrassements	limiter les terrassements et ses effets (érosion, déstructuration des sols, mouvements de terrain, etc.)	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET03	Respect du libre écoulement des eaux et de la transparence hydraulique	Ne pas aggraver le risque inondation	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET04	Balage de la zone de travaux	Sécuriser le chantier	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET05	Période des travaux dans l'année	Eviter la saison des pluies	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET06	Gestion des pollutions	Limiter les pollutions des milieux	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET07	Optimisation de la sécurité des personnes	Assurer la sécurité du personnel	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET08	Eviter d'installer des panneaux solaires aux abords immédiats du lac de barrage	Ne pas dérangier la faune et la flore des milieux liés au lac et aux zones humides	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET09	Interdire l'utilisation de produits phytosanitaires	Ne pas polluer les sols et les masses d'eau	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET10	Adapter la période de réalisation des travaux afin d'éviter de détruire et de perturber la faune	Eviter la période de reproduction des oiseaux potentiellement nichés au sein de l'emprise. (Travaux à faire d'Avril à septembre)	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET11	Repérage et piquetage des nids d'oiseaux protégés avant démarrage des défrichements	Eviter l'attente à des nids, poussins, individus d'oiseaux protégés.	1 500 €
Eviter	Travaux	ET12	Repérage des reptiles et de amphibiens avant le passage des engins et leur rélocalisation hors de la zone de travaux	Eviter l'attente à des individus	3 150 €
Eviter	Travaux	ET13	Redéfinition des caractéristiques du projet	Recul de l'implantation vis-à-vis de la RD 4	Intégré au projet
Eviter	Travaux	ET14	Respect des normes en vigueur et sensibilisation des entreprises	Vérification que toute découverte fortuite en termes d'archéologie soit bien déclarée	En fonction des découvertes
Eviter	Exploitation	EE01	Écartement des panneaux et des modules suffisant pour assurer la transparence hydraulique	Assurer le libre écoulement des eaux	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE02	Optimisation de la sécurité des personnes (Exploitation)	Assurer la sécurité du personnel	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE03	Maintenance des installations	Assurer une maintenance préventive efficace pour éviter tout dysfonctionnement ou tout risque (départ de feu par exemple)	Intégré au projet
Eviter	Travaux	EE04	Prise en compte des préconisations du SDIS en matière de risque incendie et des normes et réglementations	Eviter tout risque d'incendie	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE05	Choix du site suffisamment éloigné des zones habitées	Eviter les effets sur la santé humaine	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE06	Mener une étude complémentaire hydraulique	Prendre en compte le fonctionnement hydraulique du site, éviter toute aggravation du risque d'inondation, revoir le design de la centrale PV	5 à 10 k€
Eviter	Exploitation	EE07	Mener une étude complémentaire géotechnique	Prendre en compte l'état du sol et du sous-sol, éviter toute aggravation du risque de mouvement de terrain, revoir le design de la centrale PV	5 à 10 k€
Eviter	Exploitation	EE08	Choix du site d'implantation des installations photovoltaïques hors zones régulièrement inondées par des crues fréquentes (ex. : hors de proximité des cours d'eau et de la zone rouge du PPR inondation) et des risques mouvements de terrain (Chute de blocs, glissements de terrain)	Ne pas aggraver les risques	Intégré au projet
Eviter	Exploitation	EE10	Interdire l'utilisation de produits phytosanitaires	Ne pas polluer les sols et les masses d'eau	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT01	Préparation et déroulement du chantier	Assurer la sécurité du personnel, réduire les impacts environnementaux liés au chantier	Intégré au projet
Réduire	Travaux	RT02	limiter au strict minimum les emprises de chantier (zone d'intervention)	Limiter la consommation d'espaces et la déstructuration des	Intégré au projet

Réduire	Travaux	RT03	Si des terrassements sont nécessaires, recherche d'un équilibre entre déblais et remblais				
Réduire	Travaux	RT04	Signalisation du chantier et circulation des véhicules	Eviter les effets de déstructuration des sols	Eviter l'impact des éclairages sur ces espèces sensibles (éclouages, piégeage, fatigue, ...)	Intégré au projet	
Réduire	Travaux	RT05	Période des travaux	Informez les riverains et assurez la sécurité du personnel		Intégré au projet	
Réduire	Travaux	RT06	Gestion des pollutions accidentelles	Réduire les nuisances du chantier	Créer des aménagements paysagers favorables à la faune (circulation, refuge, reproduction, ...)	Intégré au projet	
Réduire	Travaux	RT07	Nettoyage du chantier et gestion des déchets	Minimiser l'effet d'un accident	Limiter l'érosion des sols et les mouvements de terrain	Intégré au projet	
Réduire	Travaux	RT08	Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Limiter les pollutions	Assurer le libre écoulement des eaux	Intégré au projet	
Réduire	Travaux	RT09	Libre écoulement des eaux	Assurer la transparence hydraulique du site	Ne pas aggraver les risques d'inondation et de mouvements de terrain	Intégré au projet	
Réduire	Travaux	RT10	Information des riverains	Assurer la transparence hydraulique du site		Intégré au projet	
Réduire	Travaux	RE01	Respect de la réglementation en vigueur pour les bruits de chantier, respect des heures de repos des riverains	Limiter les nuisances		Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE02	Adapter spécifiquement les aménagements paysagers du projet			Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE03	Choix de fondations adaptées au sol minimisant la surcharge au sol (ex. : utilisation de pieux)			Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE04	Mise en place d'une couverture végétale durable du sol permettant une protection contre l'érosion			Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE05	Réalisation éventuelle d'un réseau pluvial pour l'évacuation des eaux de ruissellement et assurant la transparence hydraulique du site d'implantation			Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE06	Respect des prescriptions du PPRn			Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE07	Gestion des pollutions accidentelles	Réduire l'effet de pollution accidentelle		Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE08	Habilitage du poste de livraison	Intégration dans le paysage		Intégré au projet	
Réduire	Exploitation	RE09	Plantations diverses	Intégration dans le paysage		Intégré au projet	

VIII. SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET DES MESURES

VIII.1. Milieu physique

Tableau 21 : Evaluation des incidences brutes et résiduelles du projet après mesures pour le milieu physique

MILIEU CONCERNE	ETAT INITIAL	NIVEAU DE L'ENDEU	PHASE	INCIDENCES BRUTES		NIVEAU D'INCIDENCE	DESCRIPTION DE LA MESURE	NIVEAU DE L'IMPACT RESIDUEL
				DESCRIPTION DE L'EFFET	DESCRIPTION DE L'EFFET			
Climatologie	<p>Mayotte jouit d'un climat tropical ou, allié au relief, accentue les inégalités pluviométriques du point de vue de leur répartition spatiale et saisonnière.</p> <p>Comme la plupart de l'ensemble du territoire, le site d'étude bénéficie d'un gisement solaire important. En effet, l'insolation mensuelle varie alors de 146,32 kWh/m² à 200,19 kWh/m² au cours de l'année, pour un rayonnement reçu annuel moyen de 2 061,24 kWh/m² et de 2010 kWh/m² de moyenne sur 2019. Il est, par ailleurs, localisé dans le secteur à plus sec de l'île avec des précipitations moyennes inférieures à 1 300 mm/an. Deux principales saisons caractérisent l'année : une chaude et pluvieuse, l'autre plus fraîche et sèche. Elles sont séparées par deux inter-saisons plus brèves.</p> <p>L'île de Mayotte, comme tout petit territoire insulaire, est particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Bien que les conséquences du réchauffement climatique ne soient pas encore bien connues à l'échelle de Mayotte, il est certain que les effets du réchauffement climatique sont déjà perceptibles. Les effets du réchauffement climatique sont : augmentation de l'intensité des cyclones, submersion marine, rareté de la ressource en eau, etc. L'évaluation n'est donc pas un choix mais une nécessité dans l'aménagement futur du territoire. De la même manière, en ce qui concerne l'évaluation, le potentiel solaire est important et doit être valorisé par la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sur des sites préférentiellement dégradés, comme l'ancienne carrière de M'Tsamoudou.</p>	Modéré	Travaux	Aucune incidence sur les perturbations météorologiques.	Nul	-	Nul	
				Formation de poussières sans influence significative sur les éléments climatiques	Très faible	RT01	Nul	
				Emission de Gaz à Effet de Serre (engins thermiques)	Très faible	ET07 (Plan de circulation des engins)	Très faible	
				Aucune incidence sur les perturbations météorologiques	Nul	-	Nul	
Topographie	<p>Le périmètre immédiat se situe sur les pentes Sud de la chaîne du Mima Chironqui qui s'étendent de 250 m NGM jusqu'à la mer (Anse Mouyambani à environ 1 km à l'est du périmètre immédiat). Il se situe à une altitude moyenne de 70 m NGM et a été exploité dans le cadre de l'extraction de roches basaltiques de la carrière de M'Tsamoudou, il a donc été artificialisé et présente maintenant une « topographie en terrasses ». La topographie du site d'étude est donc relativement contrainte liée aux excavations de la carrière.</p>	Modéré	Travaux	Modification de la topographie du site : remblais et terrassement nécessaires	Nécessaire	ET02 RT03	Faible	
				Passage des camions pouvant créer des enlèbres et des tassements mais n'influent pas la topographie (surtout lors de l'acheminement des panneaux)	Très faible	ET01	Très faible	
				Aucune incidence sur la topographie en phase exploitation	Nul	-	Nul	
Géologie et pédologie	<p>Les formations géologiques sont de nature volcanique. Le climat tropical humide de Mayotte entraîne une altération prononcée de ces roches, les roches sont alors propices à des instabilités. Sur les pentes issues du volcanisme récent, des sols de type andosols ferrallitiques se sont développés et ont évolués vers des sols bruns et des sols rouges (riches en oxydes de fer). Des patzas sont visibles à l'Ouest du site d'étude.</p> <p>Au niveau du site d'étude, sont présents des formations volcaniques lavique de type phonolite et de type basaltique aux alentours. Des formations alluvionnaires indifférenciées traversent</p>	Modéré	Travaux	Mise à nue des sols lors des travaux	Faible	ET04, RT02, RE04	Faible	
				Remanement des sols	Nécessaire	ET02, RT03	Faible	
				Artificialisation par l'installation d'infrastructures temporaires	Faible	ET04 RT01, RT02	Très faible	
				Pollution des sols par les fluides techniques	Faible	RT01	Très faible	

MILIEU CONCERNE	ETAT INITIAL	NIVEAU DE L'ENJEU	INCIDENCES BRUTES			NIVEAU D'INCIDENCE	DESCRIPTION DE LA MESURE	NIVEAU DE L'IMPACT RESIDUEL
			PHASE	DESCRIPTION DE L'EFFET				
Hydrographie et Hydrogéologie	<p>les pentes du Milna Chirongui et semblent rejoindre le littoral. La carrière fait partie de l'occupation des sites géologiques remarquables de Mayotta (BGCN, 2001). Il s'agit d'un site géologique d'importance pour l'exploitation de granulats dont l'exploitation pourra bientôt à sa fin ; la fermeture de la carrière est prévue dans moins de cinq ans.</p>	<p>Aux abords du périmètre immédiat, ne sont présents que des cours d'eau à écoulement intermittent qui rejoignent rapidement la mer (étude B00 m à F1E).</p> <p>Sur le site de la carrière, un bassin de rétention et de décazation des eaux pluviales récupère les eaux de ruissellement.</p> <p>Sur le site d'étude, sont présents ces talwegs et petites ravines qui constituent les chemins préférentiels d'écoulement des eaux pluviales. Le relief crée à certains endroits des cuvettes où l'eau stagne.</p> <p>Au sein de l'ACE, le rivière 04 est identifiée au SDAGE 2016-2021 dans le cadre de la DCE, celle-ci est en état global mauvais avec un objectif de bon état reporté à 2027.</p> <p>La masse d'eau Bambo Est (FRMCE4), située à proximité du site d'étude est dans un état environnemental qualifié de moyen, tandis que Bambo Est (FRMCE4) est quand n-elle en état global bon. Une attention particulière devra être portée aux eaux de ruissellement, dont l'exutoire naturel est le lagon.</p> <p>Aucun forage ou captage d'alimentation en eau potable n'ont été recensés au droit du périmètre immédiat. Le forage de Diapahi (F1) est situé au sein de l'ACE mais son destination de protection ne concourne pas le site d'étude (le forage est localisé de l'autre côté de la ligne de crête). Les eaux de ruissellement du périmètre immédiat n'auront donc aucun impact sur ces forages.</p>	<p>Très fort</p>	Exploitation	des engins	Fort	RE03, RE04, RE05, RE06	Moyen
				Travaux	Erosion du sol	Fort	-	Très faible
					Pollution des sols en cas de fuite depuis les postes de transformation	Très faible		
				Exploitation	Tassement et imperméabilisation	Faible	-	Très faible
					Assèchement et engorgement du sol sous les panneaux	Faible		
				Travaux	Préservation de la qualité des sols et valorisation du site	Positif	-	Très faible
					Pollution des eaux par fuites au niveau des engins	Faible		
				Exploitation	Consommation d'eau potable par les intervenants sur le chantier et pour la préparation du béton	Faible	-	Très faible
					Consommation d'eau limitée au cours de la vie de la centrale photovoltaïque excepté lors du nettoyage des modules (fréquence entre 1 fois par an maximum sinon une fois tous les 3 ans)	Faible		
				Travaux	Modification des écoulements des eaux par imperméabilisation	Faible	-	Très faible
Risque de pollution des eaux lors des travaux d'entretien ou en cas de fuite depuis les locaux techniques	Faible							
Exploitation	Accentuation des risques d'inondation du fait des obstacles créés par les supports de panneaux	Fort	-	Fort				
	Aggravation des mouvements de terrain et vulnérabilité aux chutes de blocs	Fort						
Exploitation	Accentuation des risques d'inondation du fait des obstacles créés par les supports de panneaux	Fort	-	Fort				
	Aggravation des risques d'inondation du fait des obstacles créés par les supports de panneaux	Fort						